

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-278

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2020-278

Convention de partenariat financière avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) est une association « loi de 1901 » créée à Bordeaux en 2007. Bordeaux Métropole est l'un des membres fondateurs à l'initiative de la création de l'association. Son périmètre géographique couvre la Métropole et le territoire girondin. Elle appartient au réseau européen FLAME, fédération des agences locales de l'énergie.

Le projet initié et conçu par l'ALEC, conforme à son objet statutaire, consiste à apporter information, conseil et expertise sur la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique pour mobiliser les acteurs et accompagner les décideurs locaux dans la définition et la mise en œuvre de plans d'actions.

1. Le programme 2020

L'ALEC décline annuellement un programme d'actions en trois axes : connaître, agir et rassembler. Les thématiques abordées sont multiples et permettent d'apporter aux collectivités territoriales et à leurs groupements, une expertise lors des phases de démarrage ou de préfiguration des politiques publiques et de planification territoriale en matière d'énergie et de climat. Plus particulièrement, en 2020, l'ALEC accompagnera Bordeaux Métropole au travers du programme suivant :

Axe 1 : CONNAITRE LE TERRITOIRE

- Actualiser le bilan énergétique des émissions de gaz à effet de serre de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux (sur la période 2010-2019),
- Approfondir les connaissances (production, typologie, origine, consommation) du bois-bûche et bois-énergie, du point de vue de la filière et développer une méthodologie d'actualisation des indicateurs,
- Définir et actualiser les indicateurs territoriaux du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de la démarche de labellisation Cit'ergie[®] et réaliser une plaquette de communication,
- Participer à l'évaluation à mi-parcours du PCAET métropolitain notamment en actualisant les indicateurs de suivi des objectifs fixés en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2019,

- Dans le cadre de la révision du PCAET, réaliser le diagnostic réglementaire et participer à la définition d'une stratégie bas carbone (réduction par un facteur 6),
- Mettre à jour les données relatives à la convention des Maires,
- Identifier les sujets convergents avec les territoires voisins, sur un principe de réciprocité,
- Contribuer à l'élaboration du schéma directeur de l'énergie de Bordeaux Métropole, principalement par la fourniture de données énergétiques territoriales,
- Poursuivre le travail de structuration des données énergétiques récupérées auprès des gestionnaires de réseaux pour alimenter le système d'information géographique de la planification énergétique territoriale.

Axe 2 : AGIR

- Massifier la rénovation énergétique des copropriétés :
 - identifier et mobiliser de nouvelles copropriétés sur la rénovation énergétique et définir une liste qualifiée des copropriétés pour envisager un accompagnement ciblé,
 - contribuer au basculement de 20 copropriétés vers le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage,
 - organiser des ateliers à destination des copropriétés et des professionnels afin de les conseiller sur la rénovation énergétique globale et performante, en délocalisant certains ateliers et en proposant de nouveaux formats d'animation,
 - engager une action ciblée envers les copropriétés potentiellement éligibles au dispositif « Habiter mieux »,
 - construire et expérimenter des actions ciblées envers les copropriétés de petite taille (<15 logements),
 - guider les copropriétés sur la phase amont du parcours de rénovation, notamment dans l'usage de l'outil CoachCopro®,
 - à titre d'expérimentation, accompagne 3 petites copropriétés en phase de maîtrise d'œuvre de conception en esquissant les possibilités de financement collectif pour les scénarios de travaux sur parties communes afin de faciliter le passage à l'acte des copropriétaires,
 - appuyer Bordeaux Métropole dans l'instruction des demandes d'aides financières à la rénovation énergétique des copropriétés.
- Favoriser la création de projets d'énergies renouvelables thermiques et électriques pour massifier leur développement.

Axe 3 : RASSEMBLER

- Animer des groupes d'échanges réunissant les acteurs de l'énergie du territoire et les bailleurs sociaux,
- Associer Bordeaux Métropole aux groupes d'échanges menés dans le cadre des programmes européens GeoAtlantic (géothermie) et Energy Push (rénovation des logements sociaux),
- Contribuer au développement des filières d'énergies renouvelables et en particulier des filières suivantes : bois énergie et géothermie,
- Favoriser la création de projets d'énergies renouvelables thermiques et électriques sur le territoire.

2. Budget prévisionnel 2020

Le montant de la subvention annuelle accordée au titre de l'année 2020 s'élève à **137 000 €**, soit 15% du budget prévisionnel de l'association.

En sa qualité de membre fondateur de l'association, Bordeaux Métropole est exonérée de cotisation. Bordeaux Métropole reste le premier financeur de l'ALEC.

Le montant de la subvention est similaire au montant accordé en 2019.

Le budget prévisionnel de l'ALEC pour 2020 est le suivant :

Dépenses prévisionnelles 2020		Produits prévisionnels 2020	
Achats	3 500 €	Ventes de prestations de service	10 000 €

Services extérieurs	83 660 €	Subventions d'exploitation	792 767 €
Autres services extérieurs	47 600 €	Cotisations	75 500 €
Impôts et taxes	28 200 €	Autres produits	733 €
Charges personnel	584 600 €	Reprise sur amortissements et provisions	5 000 €
Autres charges / dotations aux amortissements	7 040 €		
TOTAL en TTC	884 000 €	TOTAL en TTC	884 000 €

Une convention financière fixant les modalités de partenariat et le montant de la participation métropolitaine en 2020 est jointe à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU l'article L.5215-19 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération communautaire n° 2006/0972 du 22 décembre 2006 décidant la création de l'ALEC,

VU la délibération communautaire n° 2014/0443 du 11 juillet 2014 approuvant le lancement d'une plateforme locale de la rénovation énergétique pilotée par Bordeaux Métropole en partenariat avec l'ALEC,

VU la délibération métropolitaine n° 2017-493 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité et le plan climat air énergie territorial,

VU l'arrêté n° 2020/BM-403 du 04/05/2020, actant de l'attribution d'avances de subventions de fonctionnement aux organismes privés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Bordeaux Métropole souhaite, en cohérence avec ses objectifs en matière de politique climat énergie, poursuivre son soutien aux activités de l'ALEC,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 137 000 € pour l'année 2020 à l'Agence locale de l'énergie et du climat,

Article 2 : d'approuver la convention financière pour 2020 ci-annexée,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention jointe actant le versement d'une subvention annuelle pour l'année 2020,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 65, article 65748, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame RAMI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claudine BICHET</p>
---	--